

COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 06 Décembre 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR – Isabelle LANGLOIS – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Jean-Pierre FOUCHER – Christophe PELLERIN – Nicolas BROTHIE

Absents : Néant

Pouvoirs : Pascale LESELLIER a donné pouvoir à Nicolas BROTHIE

Secrétaire de séance : Laëtitia GESLIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a quatre sujets qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'étude d'un devis pour des travaux de ravalement à la Maison médicale, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la mise en place d'une mission d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès d'Ingénierie 61 ainsi que la dénomination de la future fusion la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray, sa composition, son nombre de siège et ses statuts. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces quatre points.

- Présentation du Parcours « Monts et Marches par Mme Jenvrin, Chargée de mission auprès du Parc Normandie Maine

Monsieur le Maire remercie Madame Jenvrin d'être venue présenter au Conseil Municipal l'avancée du projet de parcours « Monts et Marches » sur la Commune de Lonlay L'Abbaye. Il s'agit d'un circuit formant une boucle et permettant la découverte de l'Abbaye, son cloître, ses jardins, l'Egrenne, La Forêt de la Lande Pourrie. Elle expose au Conseil Municipal qu'elle a dû au préalable récolter d'importantes informations auprès de différents interlocuteurs ou se documenter afin d'obtenir le maximum de détail. En résumé, des panneaux, pupitres et totems vont être déposés le long du parcours. Certains, outre le contenu visuel auront également un contenu audio. Elle expose au Conseil Municipal les contraintes auxquelles le Parc Normandie Maine va être exposé à savoir la permission de l'Architecte des Bâtiments de France quant à la mise en place des panneaux et la connexion Wifi pour les panneaux concernés par la présentation audio. Une inauguration aura lieu courant de l'été 2017. La population lonléennes y sera conviée.

- Etude de devis pour l'accessibilité Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été élaboré pour les ERP Communaux (Etablissements Recevant du Public) et qu'il convient de faire les travaux pour l'Eglise.

Après étude des devis, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir :

- le devis de l'entreprise EG Maçonnerie à Lonlay L'Abbaye pour un montant de 1 008.00 € HT soit 1 209.60 € TTC pour la partie maçonnerie
- et le devis de l'entreprise Traçage Service à Saint Léonard des Bois pour un montant de 294.00 € HT soit 352.80 € TTC pour la partie signalisation et d'autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- Etude de devis complémentaire pour l'Acquisition du Matériel Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière séance de Conseil Municipal, l'offre de l'entreprise JULIENNE a été acceptée pour une somme de 53 408.43 € H.T soit 64 090.12 € TTC pour l'acquisition du matériel de la Boulangerie. Or dans cette offre, le refroidisseur d'eau, le compteur d'eau et le chariot de stockage ont été omis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis complémentaire d'un montant de 3 404.25 € HT soit 4 085.10 € TTC pour le refroidisseur d'eau, le compteur d'eau et le chariot de stockage.

Le montant pour l'acquisition du matériel de la Boulangerie s'élève dorénavant à 58 812.68 € HT soit 68 175.22 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015 concernant le territoire de la CDC du Domfrontais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC lui a remis le rapport sur l'élimination des déchets ménagers. Le dossier est à disposition en Mairie pour qui veut le consulter. Le Conseil municipal prend acte.

- Adoption du rapport d'activités 2015 de la CDC du Domfrontais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC lui a remis le rapport d'activités. Le dossier est à disposition en Mairie pour qui veut le consulter. Le Conseil municipal prend acte.

- Lancement d'une MAPA de travaux pour l'Aménagement d'un espace mutualisé de Services au Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaménager le presbytère en espace mutualisé de service au public.

Les crédits ont été portés au budget primitif 2016 et le maître d'œuvre a été choisi, il convient donc de lancer un marché de travaux pour l'aménagement d'un espace mutualisé de services au Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour ces travaux.

Il autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier.

- Dénomination de la future fusion la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray, sa composition, son nombre de sièges et ses statuts au 01/01/2017

1 - DENOMINATION ET SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2017

La fusion des deux intercommunalités nécessite de choisir un nom au nouvel ensemble constitué au 1^{er} janvier 2017, ainsi qu'un siège social.

Les deux bureaux communautaires proposent pour le nom : Domfront-Tinchebray Interco et pour le siège social : 1 place du général Leclerc Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE. Il est proposé également que le siège administratif se trouve 18 rue Georges Clémenceau Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE.

Le Maire propose au Conseil municipal de confirmer cette proposition en approuvant :

1/ la dénomination de l'intercommunalité fusionnée : DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

2/ En fixant le siège social de Domfont-Tinchebray Interco : 1 place du général Leclerc Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE. Et le siège administratif : 18 rue Georges Clémenceau Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

2 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la Communauté de communes issue de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes issue de la fusion est fixée selon la règle de droit commun.

Le nombre de sièges du Conseil Communautaire de Domfront-Tinchebray Interco issue de la fusion précitée, serait de 34 répartis conformément aux dispositions des II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT plus 1 siège affecté

aux communes nouvelles qui, lorsqu'elles n'ont qu'un siège de droit, disposent d'un siège par commune déléguée :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
TINCHEBRAY-BOCAGE	9
DOMFRONT EN POIRAIE	8
CHANU	2
LONLAY L'ABBAYE	2
ST BOMER LES FORGES	2
CHAMPSECRET	1
ST PIERRE D'ENTREMONT	1
MONTSECRET-CLAIREFOUGERE	1+1
ST QUENTIN LES CHARDONNETS	1
MONCY	1
ST BRICE EN PASSAIS	1
AVRILLY	1
LE MENIL CIBOULT	1
ST GILLES DES MARAIS	1
ST CHRISTOPHE DE CHAULIEU	1
TOTAL	34

M. Le Maire propose donc au Conseil municipal d'entériner ce tableau, tel que prévu dans le Code général des Collectivités Territoriales selon la règle de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce tableau tel que présenté ci-dessus.

3 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Afin que le Conseil communautaire de Domfront-Tinchebray Interco puisse se réunir dès le début du mois de janvier, afin de ne pas paralyser l'action de la collectivité, M. Le Maire propose au Conseil municipal de désigner ses représentants.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, ils sont désignés dans l'ordre du tableau.

Dans les communes de 1.000 habitants et plus :

- si la commune obtient un nombre de sièges identique à celui dont elle disposait précédemment, les conseillers communautaires sortants sont automatiquement reconduits,
- si la commune obtient davantage de sièges, les conseillers sortants sont reconduits et les sièges supplémentaires sont pourvus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour,
- si la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède donc à la désignation de ses représentants en fonction du nombre de sièges à pourvoir dans le tableau précisant la répartition des 34 sièges:

- Titulaires : M. DEROUET Christian et Mme BESNARD Véronique.

4 - ADOPTION DES STATUTS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Orne arrêté le 22 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray ;

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts joint en annexe, dont les compétences qui seront exercées par la nouvelle CDC issue de la fusion des CDC du Domfrontais et du canton de Tinchebray.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts annexés qui entreront en vigueur en Janvier 2017 après leur approbation par le nouveau Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts annexés

Concernant les compétences, Monsieur le Maire souligne qu'il est important de garder les compétences de proximité aux communes. Aussi la compétence Voirie, Personnel, Commerces, Locaux vacants resteront aux communes contrairement à la Compétence Scolaire qui va revenir à la DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO uniquement en fonctionnement.

Dans le cadre de cette fusion, M. Le Maire informe qu'une réunion de travail est prévue le Mardi 13/12/2016 à 18h30 avec M. GUERIN du Cabinet Stratorial Finance.

- Décisions modificatives – Budget Assainissement

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

- C/211 = + 5 000 €

- C/2315 = - 5 000 €

- Décisions modificatives – Budget Commune

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer plusieurs virement de crédits dans le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépense d'investissement :
- C/2315-100023 = + 20 000 €

Recettes d'investissement :
- C/021 = + 20 000 €

Dépense de fonctionnement :
- C/023 = + 20 000 €
- C/7391171 = + 816 €
- C/022 = - 20 816 €

Dépense de fonctionnement :
- C/615221 : - 2683 €
- C/73925 : + 2683 €

- Etude de devis pour les travaux extérieurs – Maison médicale.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de repeindre l'extérieur du Pôle Santé. Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GAULIER pour un montant de 4 450 € HT soit 5 340.00 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées

Le Conseil Général a informé la commune que plusieurs itinéraires de promenade et de randonnée empruntent des chemins ruraux sur Lonlay L'Abbaye et qu'ils ne sont pas inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR). Pour ce faire, le Conseil Général demande au conseil Municipal de prendre une délibération afin d'inscrire les 5 chemins ruraux ci-après :

- CR de la Tablière aux Champs entre le CR dit de la Chapellière et le CR du Cerisier
- CR du Cerisier entre le CR de la Tablière aux Champs et le CR des Rochers aux Cerisiers
- CR des Rochers aux Cerisiers
- CR du Grand Clos au Gué Viel entre la VC6 et la VC9
- CR DU Gué Viel entre la VC9 et le CR La Roche Jeanne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'inscription de ces 5 chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).

- Mission d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès d'Ingénierie 61

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéré à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 » en 2014.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Ingénierie 61 propose à la Commune d'assurer la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »
- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints à signer la convention de mission ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

- Questions diverses

◆ M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Président directeur général de la Biscuiterie, Gérard LEBAUDY qui confirme son engagement de construire un entrepôt sur la commune dans la future Zone d'activité.

◆ M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après plusieurs réclamations, la commune a obtenu la Subvention FISAC pour la Station-Service d'un montant de 28 350.00 €.

◆ Suite à la délibération prise le 17 mai dernier, la sous-préfecture d'argentan informe le Conseil Municipal que la société METHAN'AGRI est autorisée à exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Messei. L'arrêté est consultable en Mairie.

◆ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. COIGNARD Stéphane sur des nuisances de voisinage au Village « Les Rochers ».

◆ M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des voeux aura lieu le samedi 14 Janvier à 15H00. En effet, à cette saison, il est plus facile de se déplacer l'après-midi que le soir, cette cérémonie se déroulera désormais à la Salle polyvalente le Samedi après-midi.

◆ M. FOUCHER, Conseiller Municipal, se demande qu'elle serait la position de la Municipalité dans le cas d'un projet d'usine de méthanisation. M. Le Maire répond qu'il pouvait compter sur son soutien et rajoute qu'il s'agit d'un projet qui nécessite un groupe d'agriculteurs.